



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

Définition d'un agenda 21 des services de la ville de Niort

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080202

DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio en 1992, est apparue la nécessité de concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales, afin que le développement devienne durable, c'est-à-dire qu'il puisse satisfaire aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité pour les générations futures de répondre à leurs besoins.

Pour que cette notion de développement durable soit effective, un programme d'actions, appelé Agenda 21 mondial, a été adopté à Rio. Cet outil préconise non seulement de penser le développement de façon globale, mais aussi d'agir à l'échelle locale.

Dans le cadre de ses activités, la Ville de Niort conduit déjà des actions intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Néanmoins, afin de rendre plus lisible et cohérente son action en faveur du développement durable, la Ville de Niort souhaite élaborer l'Agenda 21 de ses services dans un premier temps. Se forgeant ainsi une expérience, la ville pourra, dans un second temps, programmer la définition d'un Agenda 21 couvrant l'ensemble de son territoire et impliquant l'ensemble des acteurs qui y vivent, travaillent ou y transitent.

Les objectifs visés par la Ville de Niort sont les suivants :

- mobiliser les services de la ville de Niort sur le développement durable,
- établir un diagnostic des pratiques internes des services,
- définir un programme d'actions à mettre en œuvre sur 3 ans,
- forger une expérience interne sur la démarche de développement durable avant de l'appliquer à l'ensemble du territoire.

En raison des convergences des projets Agenda 21 et Bilan carboneTM, des moyens seront mutualisés. Ainsi, la cellule de pilotage sera commune avec celle qui animera le projet Bilan carboneTM. De même, les référents volontaires dans chaque service seront communs aux deux démarches. Dans un souci de cohérence, les diagnostics indispensables dans les deux projets auront lieu en même temps et les données collectées devront être partagées entre les prestataires qui seront retenus pour mener à bien chaque diagnostic.

Le budget prévisionnel (hors communication) est évalué à 40.000 € engagé sur 2 années.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'engager la réalisation de l'Agenda 21 des services de la ville de Niort,
- d'autoriser Madame le Maire a engager les dépenses afférentes au projet,
- d'approuver le planning prévisionnel présenté en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD